



D.2025.12.17.1.1.8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 17 Décembre 2025

1 – LIGNE C - LIGNE AEROPORT - CONNEXION LIGNE B

1.1– MARCHES – CONVENTIONS

1.1.8 – Connexion Ligne B : Accord Cadre n° CLB - 2025 03039 M_ Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé – Connexion Ligne B - Autorisation de signer le marché avec le groupement PRESENT / APAVE.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept décembre, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (M. Jop)	
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Chollet)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis		X (M. Briand)	
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Carneiro)	
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. Carles)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe		X (M. Chérubin)	
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.2.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2017.10.04.2.1 du 4 octobre 2017, le Comité Syndical a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie, la réalisation de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.2 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la Déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Connexion Ligne B et a décidé d'en poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération n° D.2021.12.15.1.1.1 du 15 décembre 2021, le Comité Syndical a approuvé les études d'avant-projet de l'opération Connexion Ligne B et a arrêté la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération Connexion Ligne B à 227 M€ HT (valeur janvier 2017), ainsi que son calendrier de réalisation actualisé, prévoyant une mise en service en septembre 2027.
- Par délibération n° D.2023.02.08.1.1.2 du 8 février 2023, le Comité Syndical a approuvé l'actualisation de l'enveloppe financière de l'opération Connexion Ligne B et l'a arrêté à 249,3 M€ HT (valeur janvier 2017).

La présente délibération concerne un accord-cadre à bons de commande pour la poursuite de la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) en phase de conception et réalisation de la Connexion Ligne B (CLB).

Cette mission relève des opérations d'infrastructure de catégorie 1 au sens de l'article R4532-1 du Code du Travail et s'inscrit dans un environnement complexe par la multiplicité des marchés et des intervenants.

L'accord-cadre concerne des missions propres au projet de Connexion Ligne B, notamment pour les mises à jour du Plan Général de Coordination (PGC), les avis sur les différents documents et le suivi de chantier jusqu'à la mise en service et ses suites nécessaires, à la fois pour les travaux d'infrastructures de génie civil, de second œuvre et équipements, les systèmes de transport et les courants faibles.

D'une durée de 33 mois à compter de sa notification, le montant maximum de cet accord-cadre est fixé à 331 000 € HT.

Sa procédure de consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2, R2124-2, R2124-2-1°, et R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 31/07/2025 aux publications du JOUE et au BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 8 septembre 2025 à 12h00.

5 (cinq) candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence, à savoir les sociétés :

- AS COURTHEZON AASCO
- QUALICONSLT
- PRESENTS
- SOCOTEC CONSTRUCTION
- BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

Les 5 candidatures ont été jugées recevables.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 8 décembre 2025, attribué l'accord-cadre au groupement PRESENT / APAVE, qui a présenté une offre de 162 800 € HT dans son détail estimatif, pour un montant maximum de 331 000 € HT.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature de l'accord cadre CLB 2025 03039 M avec le groupement PRESENT / APAVE.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement PRESENT / APAVE, l'accord cadre n° CLB 2025 03039 M concernant la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé – Connexion Ligne B pour un montant maximum de 331 000 € H.T.

ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord-cadre, y compris la signature des avenants conclus sans incidence financière ou avec une incidence financière inférieure à 5% du montant de l'accord-cadre, ainsi qu'à la résiliation éventuelle de l'accord-cadre.

ARTICLE 3 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES